

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

-:-

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Marles-en-Brie,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée au maire par le conseil municipal,

Vu le 4° de la délibération n° 2020/23/05/04, du 23 mai 2020, du conseil municipal de Marles-en-Brie, relative à la délégation consentie par le conseil municipal au maire afin de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DÉCIDE

De signer avec le cabinet d'architecte STUDIO ARA, domicilié 9, chemin du Moulin à Voisenon (77950), une proposition d'honoraires et mission ordonnancement, pilotage et coordination (O.P.C.), avec relevé du bâtiment pour l'aménagement d'une classe complémentaire pour l'école mixte, dont le coût des travaux est estimé à 176 000 € H.T. Le taux d'honoraire pour la mission de base est estimé à 11,5 % et à 2 % pour la mission O.P.C.

Ces missions de base comprennent les prestations suivantes :

- Esquisse (ESQ)
- Avant-Projet Sommaire (A.P.S.)
- Avant-Projet Définitif (A.P.D.)
- Appel d'offres (D.C.E./PRO)
- Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (A.C.T.)
- Visa
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (D.E.T.),
- Assistance aux Opérations de Réception (A.O.R.)
- Ordonnancement, coordination et Pilotage de Chantier (O.P.C.)
- Et relevé du bâtiment

Détail des honoraires	Pourcentage par élément de mission	Montant des honoraires en € HT
Missions de base :	11,5 %	20 240,00 €
Esquisse (ESQ)	10 %	2 024,00 €
Avant-Projet Sommaire (A.P.S.)	15 %	3 036,00 €
Avant-Projet Définitif (A.P.D.)	10 %	2 024,00 €
Appel d'offres (D.C.E./PRO)	20 %	4 048,00 €
Analyse des offres (A.C.T.)	5 %	1 012,00 €
Visa	10 %	2 024,00 €
D.E.T.	25 %	5 060,00 €
A.O.R.	5 %	1 012,00 €
Total H.T. mission de base		20 240,00 €
Mission O.P.C.	2 %	3 520,00
Relevé du bâtiment		2 400,00
Montant total H.T.		26 160,00 €
TVA 20,00%		5 232,00 €
Montant total T.T.C.		31 392,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Le règlement des honoraires interviendra sur la présentation de la facture pour chaque mission.

Le contrat de maîtrise d'œuvre partielle entrera en vigueur après transmission en sous-préfecture.



**Fait à Marles-en-Brie, le 20 octobre 2023,
Le Maire,**

Patrick Poisot

Certifié exécutoire après transmission
En Sous-Préfecture le : 20 octobre 2023
Publiée le : 21 octobre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2023

Application agréée E-legalite.com